



AVIS DE PUBLICITE ET DE MISE EN CONCURRENCE
EN VUE DE L'ATTRIBUTION DES AUTORISATIONS D'OCCUPATION
TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC

1 - PERSONNE PUBLIQUE

Commune de Saint-Paul

*Direction de la Valorisation Economique et Touristique – Service Gestion du
Domaine Public et Réglementation*

Place du Général de Gaulle

CS 51015

97864 Saint-Paul Cedex

Les dossiers sont à retirer auprès de : Mme ELISABETH Sabine / M. Régis AURE

Tél : 0262 45 90 69

Courriels : sabine.elisabeth@mairie-saintpaul.fr

regis.aure@mairie-saintpaul.fr

Le dossier de consultation est [téléchargeable sur le site internet de la Ville.](#)

Toute question concernant la consultation est à adresser à ces coordonnées.

2 - OBJET DE LA CONSULTATION

Appel à concurrence en vue de l'attribution d'une autorisation d'occupation du
Domaine Public pour diverses activités économiques par Bassin de vie,
conformément à l'ordonnance n° 2017-562 du 19 avril 2017 relative à la Propriété
des Personnes Publiques :

BASSIN DE VIE N°2 (Saint-Gilles les Bains)

1 autorisation d'occupation du domaine public pour l'activité suivante :

- Vente de fruits et légumes les vendredis, les week-ends et les jours fériés : 1
AOT

BASSIN DE VIE N°3 (Plateau Caillou)

1 autorisation d'occupation du domaine public pour l'activité suivante :

- Vente de fruits et légumes du jeudi au dimanche ainsi que les jours fériés : 1 AOT

3 - PRISE D'EFFET ET DURÉE DE L'AOT

- Prise d'effet à compter de la date de signature de l'AOT pour se terminer le 31 décembre 2025 (cf au document intitulé « descriptif des emplacements »).

4 - CRITÈRES DE JUGEMENT DES OFFRES

1. **Valeur technique : *(prestations et fonctionnement/adéquation entre le(s) produit(s) proposé(s) et l'activité/l'expérience ou la formation)* : 40 %**
2. **Qualité du projet : *qualité esthétique et intégration dans le site, qualité du matériel* : 40%**
3. **Proposition financière du candidat *(le seuil est fixé à l'annexe « Descriptif des emplacements »)* : 20%.**

5 - DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES OFFRES

Le dossier **complet** devra être remis avant **le mardi 11 mars 2025 à 12h00.**

Tout dossier déposé postérieurement à cette date **ne sera pas accepté.**